

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.											
Arrivées à		Départs de		Arrivées à							
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.		4 h. 40 <sup>m</sup> matin.		6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.		1 h. 00 <sup>m</sup> soir.		2 h. 42 <sup>m</sup> soir.	3 h. 52 <sup>m</sup> soir.	4 h. 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 40 <sup>m</sup> soir.	5 h. 45 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> soir.	
10 h. 27 <sup>m</sup> »		5 h. 45 <sup>m</sup> »		7 h. 40 <sup>m</sup> »	9 h. 22 <sup>m</sup> »	9 h. 41 <sup>m</sup> »		4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 h. 7 <sup>m</sup> »	3 h. 1 <sup>m</sup> soir.	
Train de marchandises facultatif :				Départ de Cahors — 5 h. 4 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56 <sup>m</sup> soir.		Train de foire :				Départ de Libos. — 7 h. 10 <sup>m</sup> matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 <sup>m</sup> matin.	

Cahors, 11 Août.

## Les élections seront modérées.

Lundi, au banquet qui lui a été offert à Raon l'Étape, M. Jules Ferry a prononcé un discours, dont voici les principaux passages :

..... J'ai dit à Epinal que les élections seraient modérées. Cela a soulevé une tempête dans une certaine presse. Mais je le répète, je prophétise, et avec les renseignements que je possède je n'ai pas grand mérite à faire cette prophétie, que dans quinze jours il sortira des élections l'esprit de sagesse et la concorde entre les républicains. Notre concorde, cette concorde des mauvais jours, doit toujours rester la règle, que dirige, l'évangile des républicains.

Je le sais, des républicains proclament tous les jours qu'ils veulent sortir de la concorde, exclure d'autres républicains de la République. Cette école a ses journaux, elle aura peut-être un jour ses hommes d'Etat ; mais elle produit une chose détestable. Et ceux de cette école on peut les classer ; ils ont des programmes qui rentrent tous dans une certaine région, la région des utopies. Collectivistes, socialistes, anarchistes ; que fait le nom ? Ces hommes, qui ne pourraient rien faire de pratique, et dont le but se résume surtout à remplacer d'autres hommes, on les a appelés d'un mot juste : le groupe des remplaçants.

Ce groupe écarté, il reste le grand parti républicain, avec ses nuances et ses origines diverses, avec les tempéraments divers des hommes qui le composent. Il y a en présence les pressés et les patients. Mais je demande si entre eux le fossé est tel qu'il faille, dans toutes les circonscriptions représentées par un homme patient, mettre à la place un homme pressé. Hé bien ! non, car entre eux il n'y a pas de fossé, il n'y a qu'une nuance. C'est en vain que pour creuser cette différence on a voulu séparer les républicains en partisans du progrès et en partisans du statu quo. Tous les républicains sont progressistes.

Le pays a mieux à faire que de distinguer les hommes en fractions séparées ou hostiles. Il y a quelque chose de meilleur que la gauche républicaine et que l'union républicaine, c'est l'union des républicains.

## VOTER POUR LES BONAPARTISTES ? NON

Faut-il voter pour un candidat bonapartiste ?

Il y avait dans le bonapartisme des populations honnêtes et vaillantes qui, par habitude ou croyant obéir à un sentiment de reconnaissance, avaient gardé la foi napoléonienne. Depuis la mort du prince Impérial, ces populations ont compris qu'il n'y avait plus rien à attendre de ce côté.

L'un des faits qui ont le plus contribué à cette désagrégation est incontestablement l'opposition irréconciliable pratiquée, contre tous les ministères sans exception, par les sénateurs et les députés du parti.

L'ancien électeur bonapartiste, qui avant tout tient à vivre, quelle que soit la forme du gouvernement, a été profondément surpris et froissé de voir ses représentants combattre, par esprit d'hostilité quand même, les mesures utiles aussi bien que les mesures mauvaises.

« Il faut prendre son bien où on le trouve », dit un vieux proverbe. Les meneurs

de l'Empire ont fait l'opposé, repoussant le bien quand la République le proposait, et se coalisant avec MM. Louis Blanc, Clémenceau, Floquet, Duportal, Barodet, etc., dans les circonstances les plus graves.

C'est ainsi que les députés bonapartistes ont refusé de soutenir le ministère de M. Dufaure, dans la séance du 20 janvier 1879, et qu'ils ont entraîné par cela même la retraite de M. le maréchal de Mac-Mahon.

C'est ainsi qu'ils ont renversé le 6 décembre 1879, le ministère Léon Say-Waddington, en compagnie de MM. Jules Ferry et Constans, qui sont entrés au ministère pour accomplir la besogne que l'on sait.

C'est ainsi que plusieurs d'entre eux ont voté l'amnistie le 21 février 1879, le 12 février 1880, le 21 juin 1880 et le 7 juillet 1880, tandis que les autres s'abstenaient et quelques-uns ne se décidaient qu'au dernier moment à rejeter cette mesure. ...., quand elle était devenue inévitable.

C'est ainsi que, le 27 janvier 1880, ils n'ont pas reculé devant la liberté des clubs, en votant contre la disposition suivante : « les clubs restent interdits. » Il faut lire ce vote au *Journal officiel* pour oser croire que la passion ait pu aller si loin !....

C'est ainsi encore que le 1<sup>er</sup> juin 1881, il y a quelques semaines, ils ont voté la proposition de M. Barodet, ayant pour but la *revision de la Constitution*.

Jusqu'à un certain point, l'opposition irréconciliable peut se comprendre de la part de certains hommes liés par leurs noms à la famille Bonaparte elle-même, mais pour les autres, aucune justification n'est possible.

L'aristocratie perdant ses privilèges en 1789 eut recours à la même tactique au sein de l'Assemblée Constituante. M. Thiers constate, dans son histoire de la Révolution française, qu'on la vit voter souvent avec les membres les plus violents pour amener le bien par l'excès même du mal. Puis, il fait la réflexion suivante aussi vraie aujourd'hui qu'il y a quatre-vingt-dix ans : « Ce système mêlé de dépit et de perfidie, qui s'appelle le pessimisme politique, commence chez les partis dès qu'ils ont fait assez de pertes pour renoncer à ce qu'il leur reste dans l'espoir de tout recouvrer. »

Et d'ailleurs, où donc est l'Empereur ? Est-ce que le programme du prince Napoléon n'est pas aussi subversif que le programme radical ?

Devenu chef de la famille Bonaparte, par suite de la mort du prince Impérial, qu'il n'aimait pas, le prince Napoléon n'a eu rien de plus pressé que de pousser des cris de joie, dans une lettre fameuse.

Mais il a deux fils, et quelques zélés nous affirment qu'ils ont toutes les perfections. Singulier spectacle ! On jette le père à l'eau

et on couronne ses héritiers. C'est le système turc.

En vérité, cela n'est pas sérieux. Ce qui éclate à tous les yeux c'est qu'il n'y a plus de parti impérialiste. Sans chef, sans unité, agité de dissensions intérieures, tiraillé entre cinq ou six programmes, l'ancien parti impérialiste s'est dissous.

Où sont allés ses membres ? Quelques uns à Henri V ; la plupart à la République, car l'idée bonapartiste est démocratique dans son principe.

Le dernier, dont la retraite a fait impression, est M. Robert Mitchell, député de la Réole. En prenant congé du prince Napoléon, après être resté quelques mois dans son entourage, il a publié une lettre qui contient les révélations effroyables que voici :

« Je ne puis vous dire Monseigneur, ma tristesse lorsque j'ai vu Votre Altesse encourager la sourde hostilité de l'Italie contre nous, justifier les appréhensions de l'Angleterre, fournir soigneusement aux amis de M. Maccio les arguments qui leur faisaient défaut pour incriminer la guerre de Tunisie.... Vous preniez la défense du Bey contre nos soldats. »

Je ne connais rien d'aussi écrasant que cette accusation. Et le prince Napoléon s'est tu.

(Extrait de la brochure de M. PAGES DUPORT, ancien député, aux Electeurs du Lot.)

## M. LE COMTE MURAT

Avant que le scrutin ait parlé, il nous paraît nécessaire d'expliquer les motifs pour lesquels les républicains conservateurs ne peuvent pas accorder leurs suffrages à M. le C<sup>te</sup> Murat.

On ne manquera pas évidemment l'occasion de faire l'éloge, mérité à certains points de vue, d'un homme aussi affable, aussi courtois que le concurrent de M. Relhié.

Mais, nous estimons qu'un républicain conservateur a le droit de prendre en main la conduite politique du C<sup>te</sup> Murat, de l'examiner et de se demander si elle peut être agréée par les amis de la liberté vraie, par les partisans de la République sage et libérale.

Il est à regretter que le C<sup>te</sup> Murat n'ait pas cru devoir faire depuis les tristes résultats du coup d'autorité du seize mai, une évolution franche et sincère vers la République.

Dès 1871, ou dès 1873, il pouvait certainement ne pas imiter les Thiers, les Rémusat, les Casimir Périer, tous ces hommes d'élite qui, pour fonder la République conservatrice, abandonnèrent leurs préférences et sacrifièrent noblement de vieilles et chères espérances. Fidèle à une famille si cruellement éprouvée, M. Murat pouvait

nourrir l'espoir de voir un fûr se relever le trône impérial.

Nous respectons la fidélité à l'infortune ; nous sommes plein d'estime pour ceux qui, comme le C<sup>te</sup> Murat, sont des amis dévoués et désintéressés dans les heures d'angoisse et des calamités les plus affreuses, comme dans les jours de prospérité et de bonheur ; aux Tuileries, comme à Chislehurst, M. Murat a été un ami, un consolateur.

Les hommes modérés de tous les partis, les citoyens qui pratiquent le culte des souvenirs ne peuvent qu'applaudir à la noble et touchante conduite du C<sup>te</sup> Murat.

Mais aujourd'hui, ne sont-ils pas en droit de déplorer que cet homme, si sympathique à tous égards, persiste à défendre un régime que la France a librement condamné depuis la désastreuse guerre de 1870 ? Tant que le Prince Impérial a vécu, le C<sup>te</sup> Murat pouvait espérer une restauration. Hélas ! l'héritier de Napoléon III a succombé, loin des consolations de ses amis.

Les zélés ont massacré le prétendant à l'Empire, et cette mort a jeté le désarroi dans le parti bonapartiste. A notre avis, depuis que le prince impérial n'est plus, le parti de l'appel au peuple n'a plus de raisons d'être.

Eh bien, pourquoi le comte Murat donne-t-il encore l'appui de son nom, pourquoi prête-t-il son influence aux défenseurs obstinés, et moins nombreux de jour en jour, du régime fatal de 1852 ?

En 1877, à la veille des élections du 14 octobre, un homme qui fut le serviteur indépendant de la vérité auprès du roi Louis-Philippe, en même temps qu'un des plus illustres défenseurs des institutions de Juillet, fit un solennel acte d'adhésion au gouvernement de la République ; nous avons nommé le comte de Montalivet, ancien pair de France, ancien ministre. Suivant l'exemple de son illustre ami Thiers, il se rallia sans hésitation à la République sage et modérée qu'avait fondé le libérateur du territoire.

Un pareil sacrifice fut fait par M. de Montalivet après de mûres réflexions. En abandonnant ainsi de pieux souvenirs, en brisant des amitiés anciennes, n rompant avec des princes qu'il affectionnait, l'ancien intendant de la liste civile du roi Louis-Philippe dut éprouver une grande souffrance. Il n'hésita pas cependant à faire au pays le sacrifice de ses espérances ; il préféra la patrie à une cause royale. Et ce grand patriote, ce vétéran honoré et respecté du régime parlementaire, apporta le dernier souffle de sa longue et laborieuse existence à la défense du gouvernement qui « nous divise le moins. »

Nous osons nous permettre de dire à M. le C<sup>te</sup> Murat qu'il aurait pu imiter le C<sup>te</sup> de Montalivet et se rallier à la République

Les hommes d'ordre et de progrès, les vrais libéraux, les héritiers de la politique Thiers-Montalivet, regretteront vivement de n'avoir pas eu dans leurs rangs, lors des élections du 21 août, un homme aussi estimé que le C<sup>te</sup> Murat pour soutenir la lutte contre les radicaux et les intransigeants de toute espèce, et défendre la République libérale et aimable.

Tous les hommes d'ordre, sans distinction de partis, devraient aujourd'hui abandonner leurs espérances, et venir aider les Républicains-conservateurs à protéger la liberté et la Constitution.

Le 21 août prochain, le suffrage universel peut-il sanctionner par son vote la conduite politique du C<sup>te</sup> Murat? Nous ne le pensons pas.

Quant à nous, l'attachement que nous portons à la cause républicaine, qui est la cause de l'ordre et de la liberté, l'amour que nous avons pour les institutions parlementaires, nous commandent de repousser nettement la candidature réactionnaire de M. Murat, et nous engageons vivement tous les libéraux à imiter notre exemple.

Il est impossible, en effet, que les républicains conservateurs dont nous essayons de défendre les idées avec la plus grande impartialité, puissent accorder leurs suffrages à un candidat de l'appel au peuple, quel qu'il soit.

Un républicain conservateur.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Circulaire de M. Calmon

Mes chers Concitoyens,

De nombreux électeurs appartenant aux différents cantons de l'arrondissement de Gourdon, m'ont engagé à poser ma candidature dans cette circonscription, pensant que les traditions libérales de ma famille et le souvenir des services rendus par elle, rallieraient autour de moi un grand nombre de suffrages.

Quoique mon nom connu de vous suffise à expliquer le sens de ma candidature, je tiens à vous dire ce que je pense et ce que je veux.

La République existe depuis dix ans. Elle vous a donné des années de tranquillité, de paix et de fructueux travail. Une révolution seule pourrait aujourd'hui modifier la forme du gouvernement et les hommes d'ordre ne sauraient vouloir de révolution.

Aussi je veux une République démocratique, qui, mettant la France à l'abri des aventures au dehors et des compétitions de partis au dedans, s'inspirant avant tout des besoins et des désirs des populations, marchant d'une façon prudente mais sûre dans la voie du progrès et des réformes utiles, protégeant les droits de chacun, veillant sur l'indépendance de tous, et assurant à la Religion le respect qui lui est dû, garantisse au pays, un long avenir de calme, de prospérité et de grandeur.

Si vous me jugez digne de votre confiance et me faites l'honneur de me nommer votre député, soyez sûrs, mes chers Concitoyens, que je serai fidèle aux déclarations que je vous fais aujourd'hui.

ROBERT CALMON,  
Conseiller général.

Soldelpéch, 10 août 1881.

Nous recevons de Dégagnac la lettre suivante :

Dégagnac, 7 août 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Avant-hier, jour de foire, M. Robert Calmon, faisant sa tournée électorale, est venu visiter Dégagnac.

Quelques instants avant son arrivée, on a battu le rappel, et plus de 500 personnes, mu-

sique et drapeau en tête, sont allées à la rencontre du sympathique candidat. Il lui a été offert un bouquet accompagné de quelques paroles de bienvenue. M. Calmon a remercié avec cette simplicité de bon ton, cette affabilité charmante qui lui sont familières. — A peine achevait-il son allocution, que les cris répétés de : Vive M. Calmon ! sortaient de toutes les bouches.

Le cortège s'est mis en marche et a conduit M. Robert Calmon chez M. Couderc, notre maire, où il a reçu l'accueil le plus empressé, le plus cordial.

Partout, sur son passage, il a été acclamé par la foule, qui a même improvisé un arc de triomphe devant la porte du maire.

A l'occasion de cette ovation, qui nous cause la plus grande joie, permettez-moi quelques réflexions sur l'esprit de notre population, dont on a trop critiqué les tendances politiques.

Dans nos campagnes, où on lit peu et où les cafés sont peu fréquentés, on fait peu de politique. Chacun y vaque paisiblement à ses affaires, et, dans les élections, on a l'habitude de s'inspirer des conseils de personnes notables qu'on connaît et dont on a pu apprécier les mérites ; —

Et, sous ce rapport, il faut bien le dire, les questions de personnes ont, en cette matière, une influence considérable dans la contrée.

Mais, aujourd'hui, les rivalités regrettables qui divisaient le canton de Salviac tendent sensiblement à s'apaiser, et les préventions disparaissent chaque jour de plus en plus pour faire place à ce jugement calme et raisonné que réclament par dessus tout les intérêts supérieurs qui vont être en jeu dans les prochaines élections.

Aussi, la population de Dégagnac, comme celle de Salviac, ira cette fois aux urnes, sous l'impulsion même de ses notables, affirmer son dévouement aux sages institutions républicaines, en votant pour M. Robert Calmon.

Recevez, Monsieur etc.

Un électeur de la commune de Dégagnac.

M. le baron Dufour vient de s'aliéner les dernières voix conservatrices qu'il pouvaient espérer en signant le manifeste Jérômiste.

On lit dans le *Limousin-Quercy* :

On a vu avec peine M. le baron Dufour signer le programme du fameux Plonplon, programme que M. Rouher lui-même a réproché, et qui n'a pu réunir que treize députés et sénateurs, formant ce qu'ils appellent le comité *révisionniste napoléonien*. Le programme publié est du réchauffé, de l'hypocrisie césarienne. Plonplon voudrait la révision de la Constitution pour se faire empereur. La rose est cousue de fil blanc, et personne ne s'y trompera; et comme personne ne veut du César déclassé, du César cynique et athée, sans courage et sans dignité, son programme est un mauvais chiffon de papier et rien de plus. Le baron Dufour a été fort mal inspiré en se mettant sous ce patronage.

## Chronique locale

COMLOT CONTRE LES CADURCIENS.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez déjà élevé la voix contre un abus qui aurait dû trouver plus d'écho dans la presse locale, car c'est la sécurité publique qui est en jeu, et la politique n'a rien à voir là-dedans.

Nous vous remercions et nous disons avec vous : — c'est une tolérance inconcevable de la part de l'administration municipale, que de laisser librement circuler en ville des quantités considérables de dynamite.

Chaque jour des accidents causés par l'explosion de cette matière, sont relatés par les journaux, et l'on peut voir les effets terribles qui en sont la conséquence. Une simple cartouche produit des désastres !

Peut-on songer sans frémir aux catastrophes dont nous sommes menacés par les véritables cargaisons de dynamite qui séjournent dans nos rues !

Les habitants de Cahors étaient en droit de s'attendre à voir l'administration, avertie du danger, prendre des mesures sévères et immédiates contre un pareil état de choses.

Rien n'a été fait; pas le moindre arrêté n'a été pris; et l'on se demande vraiment de toutes parts, s'il se trame à la mairie, quelque complot contre la vie des citoyens.

Hier encore, à 9 heures du matin, une charrette contenant 4 caisses de dynamite et 6 barils de poudre de 50 kil., — nous précisons — a traversé la ville et stationné dans la rue Fénélon pour prendre un chargement de barres de fer, au grand effroi de tout le voisinage.

Nous concevons, à la rigueur, qu'en temps ordinaire, l'existence de ses administrés compte pour peu de chose dans les préoccupations philanthropiques de l'honorable maire; mais pour l'instant, du moins, devrait-il apprécier que si, par sa faute, un quartier de la ville saute avant le 21 août, les électeurs survivants seront mal disposés à lui voter des remerciements.

D'autant que dans ce cataclysme épouvantable, l'honorable candidat à la députation pourrait lui-même être englouti; — argument *ad hominem* plein de sollicitude, et bien digne, assurément, de quelque reconnaissance.

Nous réclamons donc, pour la seconde fois, à cor et à cri, qu'un arrêté municipal vienne, au plus tôt, protéger la sécurité publique sérieusement compromise à Cahors.

Un groupe de cadurciens... très conservateurs.

## RÉUNIONS ÉLECTORALES.

En vue de faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il ne nous paraît pas inutile de leur rappeler les dispositions principales de la loi du 30 juin 1881 sur les *réunions publiques*.

Aux termes de l'article 2 de ladite loi, toute réunion publique doit être précédée d'une déclaration indiquant le lieu, le jour, l'heure de la réunion. Cette déclaration doit être signée de deux personnes au moins dont l'une, domiciliée dans la commune où la réunion doit avoir lieu. Les déclarants devront jouir de leurs droits civils et politiques et la déclaration indiquera leurs noms, qualités et domiciles elle mentionnera en outre, si la réunion a pour but une conférence, une discussion publique ou si elle doit constituer une réunion à la préfecture.

Enfin, la réunion publique ne peut avoir lieu au temps ordinaire, qu'après un délai d'au moins 24 heures; mais, pendant la période électorale ce délai est réduit à 2 heures.

Nous ne saurions trop engager les électeurs à se conformer exactement à ces prescriptions, s'ils désirent éviter tout retard et s'ils ne veulent point se trouver en contravention à la loi.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire concernant la session d'août des conseils généraux. Dans cette circulaire, le ministre fait remarquer que la loi de 1871 autorise les conseils généraux à proroger leur session dans certaines limites, et que cette faculté laissée par la loi précitée permettra précisément aux membres de ces assemblées qui sont candidats aux élections législatives de prendre part au scrutin de ballottage.

Un décret en date du 3 juillet courant a rapporté les dispositions du décret du 28 juin 1878, limitant les époques auxquelles pouvaient être reçus les engagements volontaires.

Les jeunes gens qui désirent entrer dans l'armée auront donc désormais la faculté de s'engager à toute époque de l'année. Il leur sera donné communication, comme précédemment, lorsqu'ils se présenteront chez M. le commandant du bureau de recrutement pour faire constater leur aptitude physique, de la nomenclature des régiments où s'effectueront les engagements.

## SOUS-LIEUTENANTS DE RÉSERVE APPELÉS À PASSER DANS L'ARMÉE TERRITORIALE.

Les sous-lieutenants de réserve qui sont en instance pour passer dans l'armée territoriale après avoir accompli, dans l'armée active et sa réserve, le temps de service exigé par la loi, ne seront pas convoqués à la période d'exercices.

Un affreux malheur vient de jeter la désolation dans une honorable famille de la commune de Lacave, canton de Souillac. Jeudi dernier,

vers 6 heures du soir, le jeune Estival Marcel, un des plus brillants et des plus laborieux élèves du Lycée de Cahors, s'est noyé dans la Dordogne. Entré au Lycée au mois de mars dernier, ce pauvre enfant venait d'achever la classe de quatrième et avait obtenu des nominations pour tous les ordres de composition. « L'an prochain, vous aurez tous les 1<sup>ers</sup> prix », lui avait dit son excellent professeur, M. Fayoies en le couronnant! Hélas! la cruelle mort à fauché sans pitié cette courte existence qui s'annonçait si brillamment. Nous, qui avons été, pendant peu de temps, un des maîtres du malheureux Estival. Nous envoyons l'expression de notre douleur et de nos vifs regrets à une famille désolée et à un père inconsolable.

L. V.

On nous prie d'annoncer que pendant les vacances et à partir du 10 août, un cours sera organisé au Lycée pour les enfants des classes élémentaires.

## COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. de Calmels-Puntis, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Audience du 8 août.

Affaire Castelnau Jean. — Vol qualifié.

Dans la journée du 5 mai 1881, le nommé Castelnau, cultivateur, âgé de 28 ans, demeurant à Jambusse, volait au préjudice du sieur Souyri, domestique à Agranel, un porte-monnaie en fracturant le meuble qui le contenait. Dans la même journée, il volait, également avec effraction et escalade, dans une maison de Ferrières, divers bijoux et un pantalon au préjudice d'un nommé Magloire.

Le voleur, arrêté par la gendarmerie, a été trouvé en possession de ces divers objets. Malgré ces preuves, il oppose d'audacieuses dénégations. Les antécédents de Castelnau sont déplorables. Il a été déjà condamné deux fois devant la cour d'assises du Lot, une fois pour attentat aux mœurs, une deuxième fois pour vol.

Le jury ayant mitigé son verdict affirmatif par l'admission des circonstances atténuantes, Castelnau est condamné à quatre ans de prison.

Ministère public : M. Treilhe, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Monin-Bourdin.

Affaire Dubois. — Attentat à la pudeur.

Reconnu coupable d'attentat à la pudeur sur une enfant âgée de moins de 13 ans, le nommé Dobois, Joseph, âgé de 31 ans, repris de justice, est condamné à 6 ans de réclusion.

Ministère public : M. Treilhe.

Défenseur : M<sup>e</sup> Monin-Bourdin.

Audience du 9 août.

Affaire Lavaud Jean. — Homicide volontaire.

On se souvient de l'émotion produite, il y a quelques mois dans notre ville, par le meurtre du caporal Liotard, aux portes mêmes de Cahors.

Le nommé Lavaud comparait aujourd'hui devant la cour d'assises comme accusé de ce meurtre. Il a déjà reconnu dans l'instruction être l'auteur du coup mortel porté à Liotard; mais il soutient qu'il ne s'est servi de son couteau qu'après avoir été provoqué par le caporal et avoir reçu deux coups de sabre-baïonnette.

Le jury a déclaré Lavaud non coupable, et la cour prononce son acquittement.

Ministère public : M. Valler, procureur de la République.

Défenseur : M<sup>e</sup> Lagarrigue.

Audience du 10 août.

Affaire Noir. — Meurtre.

Nos lecteurs connaissent déjà le fait qui amène Louis Noir, du village de Gamat, sur le banc des accusés. Le 23 avril dernier il surprenait sa femme en conversation criminelle avec un nommé Décas, et dans le paroxysme de la colère il tuait cet homme à coup de bidet.

Il est à peine besoin d'ajouter que Louis Noir a été acquitté.

Ministère public : M. Beaugrand, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Pouzet.

Affaire Tacquard. — Vol qualifié.

Le 26 juin dernier, l'accusé s'emparait dans l'église de Fontanes de la caisse des offrandes des enfants de chœur, l'emportait dans un bois

voisin et après avoir forcé la serrure, s'emparait d'une quinzaine de francs qui s'y trouvaient. Il avait été vu dans ces diverses opérations par le sieur Lacam, qui avertit la gendarmerie en indiquant le chemin qu'avait pris le voleur.

Reconnu coupable, Tacquard est condamné à 5 ans de travaux forcés.

Ministère public : M. Beaugrand, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Depeyre.

Une triste nouvelle nous arrive de Perpignan. Lodi, dans l'après midi, une explosion s'est produite dans l'atelier de cartouche de l'arsenal. Il y a eu onze blessés dont quatre très grièvement atteints.

Il est à peine besoin d'ajouter qu'à la première nouvelle de la catastrophe, le préfet des Pyrénées-Orientales, M. Rivaut s'est transporté sur les lieux. Malheureusement leur présence y a été inutile. Les blessés qui sont tous affreusement mutilés laissent peu d'espoir.

Le Journal officiel a promulgué ces jours derniers la loi relative à la police sanitaire des animaux.

Cette loi spécifie que tout animal atteint de l'une des maladies réputées contagieuses devra être séquestré et séparé autant que possible des autres animaux; puis, si le vétérinaire l'ordonne, abattu sur place. Le propriétaire a droit, alors, à une indemnité de trois quarts de la valeur avant la maladie.

Les maladies réputées contagieuses sont les suivantes :

La peste bovine dans toutes les espèces de ruminants; la péripneumonie contagieuse dans l'espèce bovine; la clavelée et la gale dans les espèces bovine, ovine, caprine et porcine; la morve, le farcin, la dourine dans les espèces chevaline et asine; la rage et le charbon dans toutes les espèces.

Un journal de San Francisco l'Examiner, parle d'une découverte capable de détruire le phylloxéra et qui aurait donné d'excellents résultats.

Le procédé consiste en une entaille faite dans la partie inférieure du cep de vigne, dans laquelle on introduit quelques gouttes de mercure. L'effet est si décisif, quand il est appliqué en un temps voulu, que non seulement les germes de l'insecte sont détruits en quelques jours, mais qu'il donne encore de la vigueur à la vigne.

On écrit de Villeneuve-sur-Lot, 6 août :

Le dépiquage du blé est presque terminé; malgré l'attente d'un faible rendement, il y a beaucoup de déceptions surtout en plaine.

Etant admis que 120 gerbes en année moyenne donnent 10 hectolitres de grains; cette année, il en faut 240 à 300 gerbes en plaine et 150 à 200 dans les coteaux; ce grand déficit est en partie comblé par l'excédent de gerbes.

Admettant le chiffre 100 comme base d'une année de récolte ordinaire; 75 à 80 est le chiffre de cette année.

La sécheresse persiste toujours, les petits cours d'eau sont taris; seuls quelques moulins sur le Lot tournent encore une partie de la journée.

Toutes les récoltes en terres sont perdues; l'arrivée de la pluie pourrait atténuer un peu, mais elle arrivera toujours trop tard.

Le poids naturel du blé est de 77 à 82 kilog. à l'hectolitre. La qualité est bonne mais bien chargée en mauvaises graines que la culture a l'habitude d'y laisser mêlées.

## Dernières Nouvelles

### Nouvelles d'Algérie.

Malgré les nouvelles alarmantes répandues comme à plaisir par une certaine presse, la situation dans le sud oranais prend chaque jour une meilleure tournure.

La colonne placée sous le commandement du général Colonieu, est arrivée lundi à Mecheria, un des points qui devront servir, après avoir été fortifiés, comme base d'opération contre Figuig, oasis vers laquelle se dirige Bou-Amema et ob-

jectif de nos prochaines opérations d'automne.

Les troupes du général Colonieu ont admirablement supporté les fatigues de la route. Les fortes chaleurs ont nécessité des étapes de nuit. L'état sanitaire est excellent.

De grands approvisionnements de vivres sont préparés à Monzba. Un bataillon détaché de la colonne ira les prendre et les escortera jusqu'à Macheria.

J'ai dit plus haut que Bou-Amema se dirige vers Figuig. Le but de cette retraite c'est non-seulement d'échapper à la poursuite de nos troupes, mais aussi de ravitailler les contingents arabes. Ceux-ci sont mécontents des fatigues et des privations que le marabout leur fait supporter en pure perte depuis plusieurs semaines, car vous n'ignorez pas que le vol est, encore plus que le fanatisme, le mobile des incursions des bédouins du Sahara.

Il se confirme que des dissentiments graves existent entre Bou-Amema et ses contingents, ainsi qu'entre les diverses parties de ses contingents.

Les Karrast ont essayé de faire défection. Bou-Amema aurait réussi à les retenir au moment où ils allaient réaliser leur projet de fuite. Quoiqu'il en soit, ces discordes le paralysent totalement.

\*\*\*

Paris, 10 août, soir,

Un télégramme de Tunis annonce que dans une reconnaissance faite aux environs de Gabès par une compagnie du 92<sup>e</sup> de ligne, nos soldats surpris dans un fourré d'arbres, ont eu 12 blessés, 2 mort et 2 hommes disparus. Le bataillon entier a dû arriver pour dégager la compagnie. Les rebelles ont pris aussi quelques sacs contenant des cartouches et cinq fusils.

## Bourse de Paris

Cours du 11 août.

Rente 3 p. %	85 95
— 3 p. % amortissable	87 25
— 4 1/2 p. %	119 00
— 5 p. %	117 65

## CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, le 6 août 1881.

La possibilité d'une prochaine élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre, a fait reculer les Consolidés anglais à 100 1/2, mais a laissé notre Bourse complètement indifférente. Ce qui intéresse la spéculation, c'est le prix des reports et on sait depuis longtemps qu'il est complètement indépendant du taux de l'escompte.

Les affaires sont sans animation et ne se réveilleront sans doute pas avant la liquidation; le 5 0/0 fait 118...; le 3 0/0 85.70, l'emprunt 85.85, l'amortissable 87.20.

On demande la Banque de France, vers 5.700, l'Union à 1.480, la Banque Nationale à 715; la Banque de Paris à 1.260; la Banque Ottomane à 678; les autres institutions de Crédit n'ont éprouvé que des fluctuations insignifiantes.

Le Lyon est faible au-dessous de 1.770; le chiffre des recettes réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier rend plus vraisemblable une diminution qu'une augmentation de dividende. Le Nord se tient aux environs de 2.000; l'Orléans varie de 1.350 à 1.355, le Midi de 1.240 à 1.245.

La faiblesse des recettes du canal de Suez pendant les deux dernières journées, ne l'a pas empêché de se maintenir au-dessus de 1.850; le Panama est plus ferme à 525; le Gaz est hésitant vers 1.525.

Les emprunts étrangers sont fermement tenus; le 5 0/0 Turc a de nouveau dépassé 17.25, le 5 0/0 Italien est revenu vers 90.50.

## EMPRUNT 1877.

DÉLIVRANCE DES OBLIGATIONS DÉFINITIVES.

Le prochain tirage sur les obligations financières de 400 fr. 3% de l'Emprunt 1877 aura lieu le 5 octobre.

Pour participer au tirage du 5 octobre, les porteurs d'obligations provisoires doivent :

1<sup>o</sup> Avoir opéré le versement du dernier terme échu le 1<sup>er</sup> août, 25 fr. par titre, soit 17 fr. 35 c. intérêts déduits; 2<sup>o</sup> Avoir échangé leurs titres contre des obligations définitives. — Aux termes des conditions d'émission, l'échange est fait sans conformité de numéros.

Des obligations définitives assurant la participation au tirage du 5 octobre seront délivrées à tous les obligataires qui auront libéré leurs titres provisoires et les auront déposés pour

l'échange avant le 20 septembre.

Le versement du terme de 17 fr. 35 c. et le dépôt des titres pour l'échange sont reçus :

1<sup>o</sup> A Paris, au siège social du Crédit foncier de France;

2<sup>o</sup> Dans les départements, à toutes les Trésoreries générales et à toutes les Recettes particulières des finances.

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

Rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, nausées, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins mœqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants, 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M<sup>me</sup> la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhaud, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le D<sup>r</sup> Prof. Dédé, etc.

Cure n<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, des souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses, sueurs nocturnes.

N<sup>o</sup> 99,625 : Avignon, 18 avril 1876. La Revaléschiere m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles.

— BOREL, née Carbonnetty.

Core N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revaléschiere. — Léon PEYOLET instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 15 2/2, kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C<sup>e</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinet droguiste.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>

56, RUE JACOB, A PARIS

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>e</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;

un an, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition, avec une gravure colorée chaque numéro :

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

## AVIS

MM. Félix Prot et C<sup>e</sup> successeurs de Lubin, parfumeurs 55, Rue Sainte-Anne, à Paris, engagent leurs clients à se bien défier de la contrefaçon de leur Eau de toilette, dite Eau de Lubin qui se trouve actuellement répandue dans le midi de la France.

## VARIÉTÉS

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy.

(Suite).

Le syndic appuya principalement sur les ordres donnés par Sa Majesté, avant les déclarations des mois de juillet et d'octobre 1648, pour qu'on fit la levée d'un fonds de quatre-vingt mille livres destiné aux étapes du pays. Il représenta que cette imposition, après avoir duré jusque vers l'année courante, avait été employée au remboursement de ceux qui en avaient fait les avances, et que la vérification des dépenses des communautés pour cet objet avait été faite au préalable devant MM. les Trésoriers de France en la généralité de Montauban, que les frais de cette vérification ou du recouvrement de ces avances absorbaient entièrement cette somme, et que le peuple par ce moyen était privé du remboursement qu'il avait lieu d'attendre.

Pour obvier à cet inconvénient, le sieur Molinier proposa de supplier Sa Majesté ou le Commissaire de vouloir tenir quitte de toutes impositions et charges pour gens de guerre ou autrement, chaque élection qui aurait payé sa portion des 40 millions de livres que Sa Majesté avait fait imposer sur toutes les généralités du royaume à titre de taille, taillon, quartiers d'hiver, garnisons et toutes autres charges, de quelque nature qu'elles puissent être.

L'assemblée, après avoir délibéré sur ces propositions, résolut d'une voix commune qu'on députerait MM. de la Vernhe, consul de Montauban, de Peyronne, consul de Caylus, Molinier, syndic, comme mieux instruits de l'affaire, pour aller supplier monsieur de Gargan de rendre justice au pays, sur l'altération de l'ancien tarif, au sujet d'Armagnac et autres élections susdites, sur celles de Quercy, Rouergue et Rivière-Verdun, et surtout qu'il voulût bien ordonner le remboursement des avances faites pour le logement des gens de guerre, conformément aux déclarations du Roi du mois de juillet et octobre 1648, jusqu'au jour présent.

Il fut résolu en même temps de prier le commissaire du Roi de prendre des moyens pour remédier aux maux que souffrent les bons sujets de Sa Majesté par la licence des soldats dont l'impunité dans les extorsions accablantes oblige plusieurs chefs de famille d'abandonner leur biens et leurs maisons.

On observa que la violence était à un tel point qu'ils traitaient les habitants des villes et des campagnes, lorsqu'ils étaient les plus forts, comme s'ils eussent conquis un pays ennemi, ne leur laissant pour salaire de leur obéissance que le désir de la mort. Les députés furent chargés de représenter que si on n'y remédiait pas, et avec efficacité, le Roi serait privé dans peu de temps des secours qu'il devrait attendre des habitants du Quercy.

L'assemblée s'obligea de ratifier tout ce que MM. les députés auraient négocié ou poursuivi devant le commissaire du Roi, ou ailleurs, comme il appartiendrait.

Le résultat de ce comité Quercynois, fut signé à Cahors, le 4 avril 1650, sous les yeux et témoignage de MM. de Cardillac Saint-Cirq, Regourd, juge-mage, Boissy, procureur du roi, Boisson consul de Cahors, La Vernhe et Barthe, consuls de Montauban, Malatic, consul de Figeac, Douches, consul de Moissac, Bovies, consul de Gourdon, Pern, consul de Montcuq, Duham, consul de Lauzerte, Roussel, secrétaire des Etats du Quercy.

Comme en 1649, l'Évêque Alain de Solminihac protesta contre cette réunion qu'il n'avait pas provoquée et demanda l'annulation des résolutions votées par les Etats. Voulant défendre les privilèges qu'il tenait de ses prédécesseurs et les transmettre intacts à ceux qui lui succéderaient, il poursuivait en justice tous ceux qui les avaient usurpés, fit évoquer l'affaire au Conseil privé du Roi, et finit par obtenir la condamnation de ses adversaires et la reconnaissance solennelle de ses droits.

Ce procès, où les deux parties montrèrent une égale obstination, dura près de huit ans.

Enfin le 17 avril 1657, sur le rapport de M. de Lamignon, fut rendu un arrêt qui donnait entière satisfaction au prélat, et dont voici les termes : « Le roi Louis XIV maintient et garde le Sieur Evêque de Cahors en la qualité de président né et perpétuel des trois Etats du Quercy, et en conséquence, au droit de présider à toutes les assemblées générales et particulières de ces Etats, et de les convoquer, même de commettre tel que bon lui semblera de la qualité requise, pour y présider en sa place, comme aussi au droit de nommer et de choisir deux députés de l'Eglise et deux de la noblesse, aussi tels que bon lui semblera, même à l'exclusion des présents, pourvu toutefois qu'il soient du corps desdits Etats, pour, avec les consuls des quatre villes principales et des quatre châtellenies, assister à l'audition des comptes et pourvoir aux affaires courantes, et au droit de faire et signer la taxe et département, c'est-à-dire la répartition des rais de la tenue desdits Etats, et signer aussi seul les mandements tant pour les frais que pour la distribution des deniers qui s'imposent pour les frais inopinés dudit pays, et généralement en tous les droits, privilèges, autorité et prééminence à lui appartenant en ladite qualité. »

La victoire de l'Évêque était complète. Les Etats n'essayèrent pas de résister, et le 10 novembre 1660, les douze députés, assemblés à Moissac, reconnurent, en termes identiques à ceux de l'arrêt du 17 avril 1657, les prérogatives du prélat.

Soumission inutile ! L'heure approchait où ces Etats, dernier refuge des libertés provinciales, allaient disparaître pour faire place aux mandataires de la monarchie absolue. Il ne fallait plus qu'un semblant d'opposition pût se produire, qu'une voix pût s'élever pour protester contre des mesures arbitraires ou pour signaler des fautes commises. Tout était dit, tout était justifié quand au bas d'un arrêt ou d'un ordre s'établissait l'insolente formule : Car tel est notre bon plaisir.

Le Rouergue avait perdu ses Etats en 1651, parce qu'ils avaient voulu s'opposer à l'établissement des élections, le Quercy perdit définitivement les siens en 1673.

M.-J. BAUDEL.

(A suivre.)

# Dictionnaire

DES COMMUNES DU LOT

Par M. L. Combarieu Archiviste départemental

Vol. Gr. in-8°, 350 pages.

Prix : 5 fr. au bureau ; 5 fr. 50 par la poste.

# Carte du Lot

La plus complète qui existe, avec tous les Chemins de fer en projet ou en construction.

Prix : 75 cent. 1 fr. par la Poste.

**EN VENTE: Chez les libraires et au Bureau du Journal du Lot**

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

### A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

**PRIX FIXE INVARIABLE**

Tous les Envois sont faits Franco.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc  
**SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.  
SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

**Pharmacie Centrale**  
de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères  
SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant de premières fabriques et par la promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bon-fous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

## BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Pri suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

## Maux d'estomac

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation

Gastrites Vomissements

Gastralgies Pesanteurs

Aigreurs Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

GUÉRISON RAPIDE ET ASSURÉE

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

## CAISSE GÉNÉRALE DES FAMILLES

Ce d'Assurances sur la Vie (fondée en 1855)

Siège social à Paris, rue de la Paix, 4

GARANTIES 22 MILLIONS

Assurances avec chances de paiement anticipé par voie de tirage au sort Rentes viagères.

Caisse populaire d'Assurances à Tirages par titres de 500 fr.

et primes de 1 fr. 50 ou 2 fr. par mois

S'adresser pour les renseignements et souscriptions : à l'Agence de la Société Générale, rue Fénelon, 8, et à M. Ferby, caissier de la Société Générale.

## VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
BIEN LE VÉRITABLE  
1861

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant, A. Layton.

A LA CHEMISE DE SOIE

## J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE.

NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravate fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE

Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi

Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Gilis, rue Fénelon 12

## BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

Maison de Confiance

## Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRÉSENTANTS DE LA MAISON

## Christofle et C<sup>ie</sup>

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références. Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.